



## **I - Présentation de l'association**

### **Article 1 : Constitution et dénomination**

Il est formé, entre les adhérents aux présents statuts, une association déclarée qui sera régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant pour dénomination "HEJ" dont la signification est "Hommes en Jupe".

### **Article 2 : Objet**

L'association a pour objet de promouvoir la jupe au masculin.

Pour cela, elle mettra tous ses moyens en œuvre pour :

- créer des liens d'amitié et de solidarité entre les membres de l'association, hommes porteurs de jupes, leurs conjoint(e)s et toutes les personnes en accord avec le port de la jupe par les hommes.

- organiser des rencontres, rassemblements, aussi bien au niveau local que régional, national ou international - apporter un soutien aux membres qui rencontrent des difficultés liées à leur port de la jupe,

- aider le retour de la jupe dans la garde-robe masculine, aider l'apparition de jupes dans les rayons hommes des magasins, faciliter l'accessibilité aux jupes,

- banaliser le port de la jupe par les hommes, réduire les préjugés et l'intolérance,

- informer par tous moyens sur le port de la jupe par les hommes et les jupes pour hommes.

Par jupe, on entend aussi bien la jupe classique que tout vêtement assimilé comme le sarong, le paréo ou le kilt. L'objet peut être étendu à d'autres vêtements ou accessoires. Les différents moyens d'action pourront être précisés par un règlement intérieur.

Elle inscrit son projet dans une dimension d'intérêt général

en s'ouvrant à tous les publics, en préservant à ses activités un caractère non lucratif, laïc et apolitique.

En toutes circonstances, l'association garantit un fonctionnement démocratique et transparent et préserve le caractère désintéressé de sa gestion.

### **Article 3 : Siège social**

Il pourra être transféré par simple décision du bureau. La ratification par une assemblée générale extraordinaire sera toutefois nécessaire.

Au 16 décembre 2020, le siège de l'association est sis 3 impasse Beauséjour, 86360 CHASSENEUIL DU POITOU